



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du lundi 3 juin 2024 à 20h

Date de la convocation : 29/05/2024

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 17

Conseillers absents : 1

Procuration : 1

Secrétaire de séance : SCHEER Thomas

Membres présents : STRIEBEL Christian, KISTNER Audrey, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, LUTZ Franck, ETIENNE Céline, FEIST Agnès, FROMM Eric, FUHRMANN Mireille, MOENCH Jacky, MULLER Jean-Christophe, SCHAEFFER Véronique, RINGEISEN Christian, SCHEER Thomas, WISSENMEYER Franck, WEEBER Marie-Anne, WOEHREL Véronique

Absents excusés : GASS Marc (procuration à EHRHARD Nicolas)

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024
- 3/ Ressources Humaines
 - Création d'un emploi d'attaché territorial
 - Informations
 - Frais de déplacement professionnels des agents
 - Informations
- 4/ Travaux
 - Convention pour l'agrandissement du site Telecom
 - Informations diverses travaux
- 5/ Subventions
 - Informations : demandes de subvention élèves
 - Demande de subvention de l'association « Une histoire, une image »
- 6/ Statut de la bibliothèque
- 7/ SIVU
 - Transfert du siège du SIVU dans la commune
 - Demande d'une convention de location pour le siège du SIVU
- 8/ Délégations du Maire : compte-rendu d'informations sur les devis
- 9/ DIA
- 10/ Informations diverses

1/ Désignation du secrétaire de séance

DCM20240004-1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide À L'UNANIMITÉ

de procéder à la désignation de Monsieur Thomas SCHEER pour remplir cette fonction.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024

DCM20240004-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- ❖ Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 avril 2024.

3/ Ressources Humaines

DCM20240004-3 : Création d'un poste d'attaché territorial

Le Maire explique aux conseillers qu'il souhaite remettre à jour le poste d'attaché territorial qui existait dans la commune puisque :

- la délibération d'origine est trop imprécise,
 - le statut de secrétaire de mairie a été modifié par la loi du 31 décembre 2023 et que les agents de catégorie C ne pourront plus occuper le poste de secrétaire de mairie à partir du 1^{er} janvier 2028.
- Il leur précise aussi qu'il souhaiterait y intégrer la possibilité d'embaucher des contractuels.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, À L'UNANIMITÉ, la demande de création d'un poste permanent d'attaché territorial.

Informations :

- ❖ Le contrat de Mme EHRHARDT prenant fin le 25 juin 2024, une nouvelle vacance d'emploi a été publiée sur emploi territorial.

DCM20240004-4 : Frais de déplacements des agents

Le Maire explique aux conseillers que les agents (titulaires, contractuels) ont l'obligation de se former tout au long de leur carrière et que jusqu'à présent leurs frais de déplacements pour des formations n'étaient pas pris en charge par la commune.

Il propose donc de prendre en charge les frais des déplacements des agents inscrits en formation puisque ce sont des formations qui sont faites dans le cadre de leur emploi. Il suggère que ces frais soient pris en charge dans les conditions ci-après :

- Indemnité forfaitaire de 20 € max./ repas sur présentation de la facture
- Remboursement des frais de transport en commun sur présentation du billet de train/ tram/ bus
- Remboursement des frais de parking sur présentation du ticket
- Indemnité kilométrique selon le tableau suivant :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
De 5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
De 6 CV et 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
De 8 CV et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 m3)	0.15 €
Vélocycle et autres véhicules à moteur	0.12 €

La commune ne prendra pas en charge :

- Les frais de déplacement des agents au sein de la commune
- Les frais de formations s'ils sont déjà pris en charge par l'organisme de formation (CNFPT)
- Les frais concernant des formations à l'initiative de l'agent ou les préparations et examens pour le concours de FTP
- Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, À L'UNANIMITÉ, la prise en charge des frais de déplacements des agents dans les conditions précitées.

Informations :

- ❖ Le Maire notifie aux conseillers que les horaires de la mairie vont changer comme suit pour permettre aux secrétaires d'avoir plus de temps de travail hors public :
 - Lundi : 8h-12h – 13h-17h
 - Mardi : 8h-12h – 13h-17h
 - Mercredi : 8h-12h – après-midi fermé
 - Jeudi : Fermeture au public toute la journée
 - Vendredi : 8h-12h – 13h-16h30

- ❖ Le Maire annonce aux conseillers que la mairie va accueillir un élève de seconde durant une semaine du 24 au 28 juin 2024 et que la convention de stage est en cours de signature.

4/ Travaux

Convention pour l'agrandissement du site Telecom

- ❖ Le Maire explique aux conseillers que la commune a été contactée par la société TOTEM qui gère le mât Telecom derrière le boulodrome car cette dernière souhaite agrandir le site de 10 m². Le montant actuel du loyer pour une occupation de 40,5m² est de 3 000 €. La société TOTEM a proposé pour cet extension le paiement d'un loyer de 4 500 €. Il indique aux conseillers qu'il leur a fait une contre-proposition à 5 000 €, ce qui a été validé par l'entreprise. Madame Véronique SCHAEFFER demande des précisions sur le projet notamment sur la quantité d'ondes qui sera émise par cette nouvelle installation. Elle demande une étude supplémentaire par la société sur le sujet. Les autres conseillers souhaitent aussi davantage d'informations sur le sujet.

Le Maire confirme aux conseillers qu'il va contacter l'entreprise afin d'obtenir une étude du site avant de signer la convention.

- ❖ Le Maire annonce aux conseillers que les travaux du presbytère vont être reportés en raison de leur coût trop élevé. Il leur présente ensuite un courrier envoyé au diocèse demandant la distraction totale du bâtiment ainsi que la réponse obtenue par le chanoine XIBAUT en leur précisant qu'il va prendre rendez-vous avec le diocèse afin d'avancer sur ce dossier. M. Eric FROMM souhaite connaître la position du CAUE par rapport à leur sous-évaluation du coût des travaux. Le Maire lui explique que le CAUE se dégage de toute responsabilité. Le Maire explique qu'il cherche de nouvelles solutions de financement pour ce projet.

- ❖ Le Maire fait savoir aux conseillers que les appels d'offres lancés pour le changement des lampadaires dans l'emprise du chantier du SDEA Grand'Rue et Petite rue de l'église est en cours. La procédure sera terminée le 14 juin 2024 à 12h.

- ❖ Le Maire avertit les conseillers que la ferme Meyer souhaite augmenter son activité en créant une conserverie et qu'elle a déposé une déclaration préalable. La puissance électrique étant insuffisante, la rue du Château va être réouverte par l'ES pour y rajouter des gaines électriques.

- ❖ Le Maire annonce que la CEA va poser une nouvelle signalisation aux entrées du village le 6 juin 2024 et qu'elle va aussi entreprendre des travaux d'entretien des arbres, qui auront lieu du 24/06 au 26/06/2024. La route D606 sera barrée entre Westhouse et Sand. Une déviation sera mise en place sur la D206.

5/ Subventions :

- ❖ Le Maire informe les conseillers que 2 demandes de subventions ont été déposées auprès de la commune pour des voyages scolaires et leur rappelle qu'elles seront acceptées car une délibération a été prise au dernier conseil à ce sujet.

DCM20240004-5 : Demande de subvention exceptionnelle à l'association « Une image, une histoire »

Le Maire présente aux conseillers une demande de subvention formulée par l'association « Une image, une histoire » pour l'achat de matériel photo afin de monter un studio photo. Il propose aux conseillers de leur accorder une subvention exceptionnelle car même si le siège de l'association est à Rhinau, 40 % de ses membres habitent à Westhouse et qu'ils couvrent toutes les manifestations de la commune.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, approuve la décision de verser une subvention exceptionnelle de 23% du montant HT sur présentation de la facture à l'association « Une image, une histoire » pour l'achat de matériel photographique.

6/ Statut de la bibliothèque

DCM20240004-6 : Statut de la bibliothèque

Le Maire rappelle aux conseillers que la commune possède une bibliothèque entièrement associative et que ses membres souhaiteraient que le statut de cette dernière évolue vers celui d'une bibliothèque communale. En effet, sans changement de statut elle ne pourra plus bénéficier des prêts de documents de la bibliothèque départementale. Pour cela, il y a deux solutions : la création d'une régie ou la signature d'une convention. Il leur explique qu'après en avoir discuté avec l'association, la meilleure option serait d'établir une convention avec Westhouse Loisirs. Celle-ci gèrerait alors entièrement la bibliothèque en dédiant un compte exclusivement à cet effet et la commune leur allouerait un budget annuel de 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, À L'UNANIMITÉ, la signature d'une convention entre la commune et l'association Westhouse Loisirs pour la gestion de la bibliothèque ainsi qu'un budget alloué pour l'achat de livres.

7/ Le SIVU

DCM20240004-7 : Transfert du siège du SIVU du Centre Alsace dans la commune

M. Christian RINGEISEN expose la situation du SIVU aux autres conseillers : son siège est à Osthouse et il en a pris la présidence en 2022. Il souhaite un changement de siège à Westhouse et explique avoir demandé l'accord des délégués des 24 communes faisant partie du SIVU pour ce changement de siège. Ce changement doit être délibéré par chaque commune, c'est pourquoi, il demande au Conseil d'approuver le transfert du siège du SIVU dans la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, À L'UNANIMITÉ, le transfert du siège du SIVU dans la Commune à partir du 1^{er} janvier 2025.

DCM20240004-8 : Demande de convention de location pour le nouveau siège du SIVU Centre Alsace

M. Christian RINGEISEN explique aux conseillers qu'il faudra un nouveau bureau pour accueillir le secrétariat du SIVU et qu'à cet effet il faudrait passer une convention de location pour le bureau situé au 276 rue des agriculteurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, À L'UNANIMITÉ, la signature d'une convention de location pour le bureau du secrétariat du SIVU. Les conditions et le prix de la location seront établis ultérieurement.

8/ Délégations du Maire : compte-rendu d'informations sur les devis

DCM20240004-9 : Délégations du Maire : compte-rendu d'informations sur les devis

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°20200004-3-1 en date du 8 juin 2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du compte-rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégations qu'il détient selon l'article L2122-22 du CGCT.

- Devis WIT – paramétrage de l'automate de la salle polyvalente pour un montant de 1 600 € HT soit 1 920 € TTC
- Devis Würth – grattoir pour un montant de 50,08€HT soit 60,10 €TTC
- Devis Editions évènements et tendances – livrets de parrainage civil pour un montant de 158,04 € HT soit 167,64 € TTC
- Devis EARL Horticole GOERGER – fleurissement estival pour un montant de 1 220,50 € HT soit 1 342,55 € TTC
- Devis Sté André Voegelé – restauration des cloches de l'église pour un montant de 2 375 € HT soit 2 850 € TTC

9 / DIA

Le Conseil Municipal prend connaissance de trois Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenue en Mairie et approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

Le Maire présente aux conseillers la liste des différentes demandes d'urbanisme accordées ou en cours depuis le dernier conseil.

Informations diverses

- ❖ Le Maire informe les conseillers que la Base de Données Locales, après vérifications des données par la commission le 21/05/2024, a été certifiée et mise en ligne.
- ❖ Le Maire explique au Conseil que le CFU (Compte Financier Unique) va devenir obligatoire à partir de 2026, le CDL propose à la commune de l'adopter dès cette année. Pour le faire, il n'y a pas nécessité de délibérer il faut juste rédiger un certificat administratif adressé à la Trésorerie et prévenir le prestataire informatique Berger Levraut. La commune va donc passer au CFU pour le budget 2024.
- ❖ Le Maire précise aux conseillers que la végétation qui se développe dans le nid de cigogne ne peut être enlevé pour le moment car cela nécessite l'utilisation d'une nacelle.
- ❖ Christian RINGEISEN signale au Maire un arbre qui penche dangereusement au niveau de la passerelle, le Maire lui répond qu'il va contacter le SMEAS.

Tous les points ayant été abordés le Maire clôt la séance à 21h25.

Le secrétaire de séance
Thomas SCHEER



Le Maire
Christian STRIEBEL

